

DELENDUM NOMEN TUUM IN AETERNUM

Rescrit rendu en ce jour de la Saint Justin de l'An de Grâce MMXXI p. Chr. n.

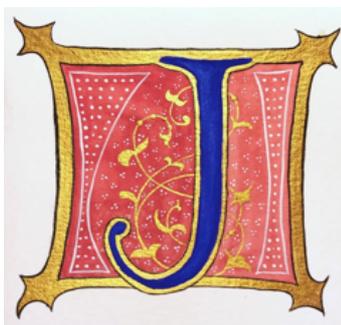


Si vera sunt ea quae complexa est

A nos Vénérables Frères les Chevaliers de l'Ordre des Pauvres Chevaliers de la Cordialité et de la Chapelle de Saint Samson, ainsi qu'à tout le clergé et aux citoyens de l'Empire de la Basse Chesnaie,

Vénérables Chevaliers,

Salut et Bénédiction cordiale !



efface ton nom pour l'éternité ô toi, ancien dignitaire de notre Empire de la Basse Chesnaie, qui a été reconnu coupable de haute trahison envers sa Majesté l'Empereur et Roi Frank-Marc 1^{er} par la Cour de Justice Impériale en son arrêt rendu à la Saint Martin de l'An de Grâce MMXXI p. Chr. n.

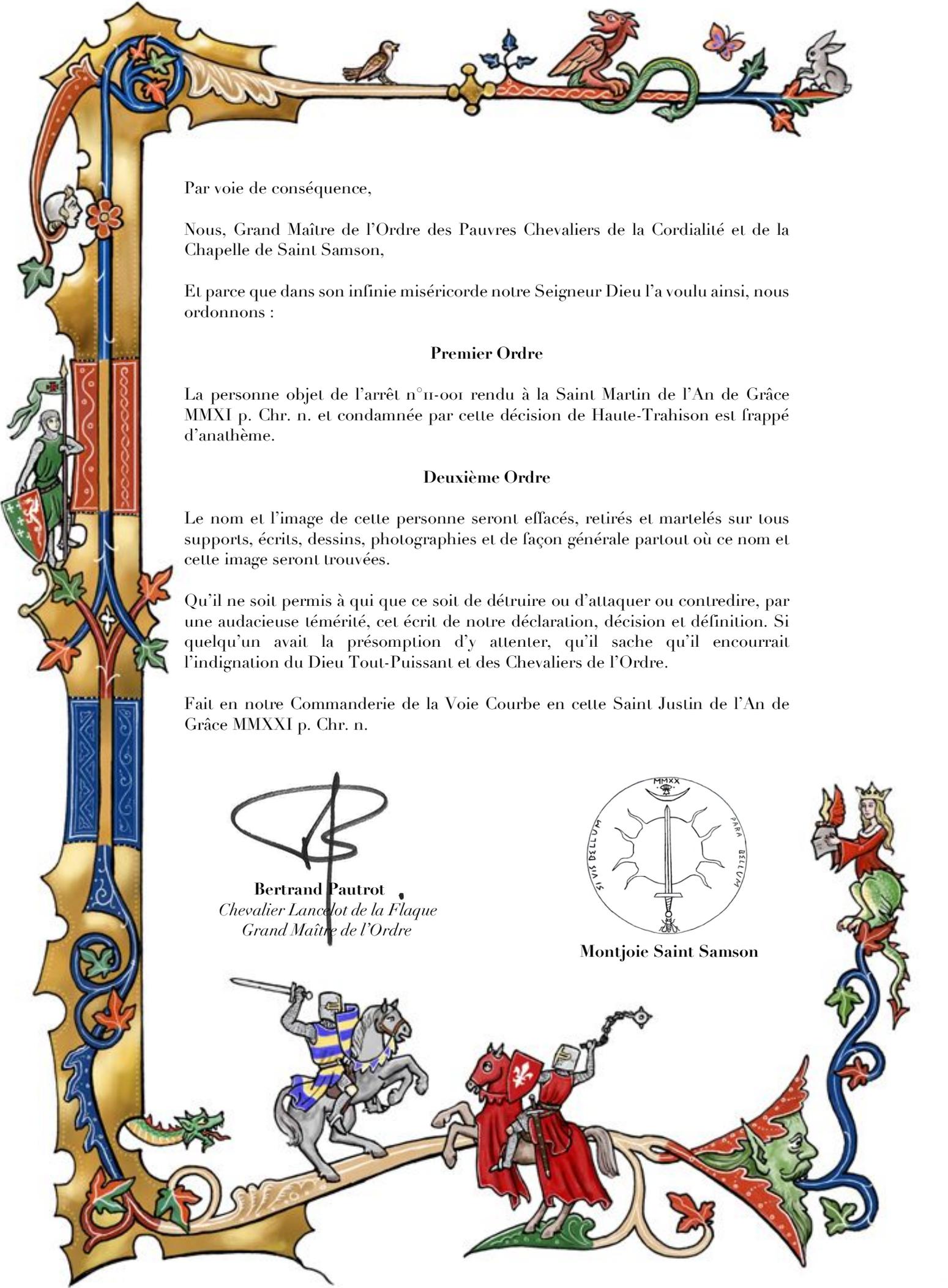
Vu notre mission fixée par décret rendu à la Saint Alphonse de l'An de Grâce MMXX p. Chr. n. consistant à « *organiser l'Ordre, fixer ses missions et quêtes, exercer le pouvoir disciplinaire, interpréter les textes qui régissent l'Ordre et répondre à toutes questions sur celui-ci* ». Et vu notre responsabilité de la « *La Grande Croisade Contre les Cons* ».

Nous estimons qu'il est de notre noble et sainte mission de te porter un coup fatal, ô traître parmi les traîtres, dont le nom ne sera plus jamais prononcé par toute personne preuse et pure.

Ce coup fatal sera à la hauteur de celui porté par le très saint et monothéiste Akhenaton sur le nom Amon et des déités païennes ainsi que sur le nom de son propre père, et je décide donc par la présente que ton nom sera effacé pour l'éternité.

Ce coup fatal sera associé à la peine complémentaire de l'anathème prévue par l'article 4 du décret de la Saint Alphonse de l'An de Grâce MMXX p. Chr. n. à l'endroit des personnes qui ne sont pas membres de notre Ordre.





Par voie de conséquence,

Nous, Grand Maître de l'Ordre des Pauvres Chevaliers de la Cordialité et de la Chapelle de Saint Samson,

Et parce que dans son infinie miséricorde notre Seigneur Dieu l'a voulu ainsi, nous ordonnons :

Premier Ordre

La personne objet de l'arrêt n°11-001 rendu à la Saint Martin de l'An de Grâce MMXI p. Chr. n. et condamnée par cette décision de Haute-Trahison est frappé d'anathème.

Deuxième Ordre

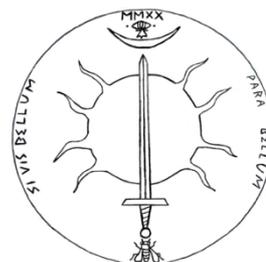
Le nom et l'image de cette personne seront effacés, retirés et martelés sur tous supports, écrits, dessins, photographies et de façon générale partout où ce nom et cette image seront trouvées.

Qu'il ne soit permis à qui que ce soit de détruire ou d'attaquer ou contredire, par une audacieuse témérité, cet écrit de notre déclaration, décision et définition. Si quelqu'un avait la présomption d'y attenter, qu'il sache qu'il encourrait l'indignation du Dieu Tout-Puissant et des Chevaliers de l'Ordre.

Fait en notre Commanderie de la Voie Courbe en cette Saint Justin de l'An de Grâce MMXXI p. Chr. n.



Bertrand Pautrot
Chevalier Lancelot de la Flaque
Grand Maître de l'Ordre



Montjoie Saint Samson

